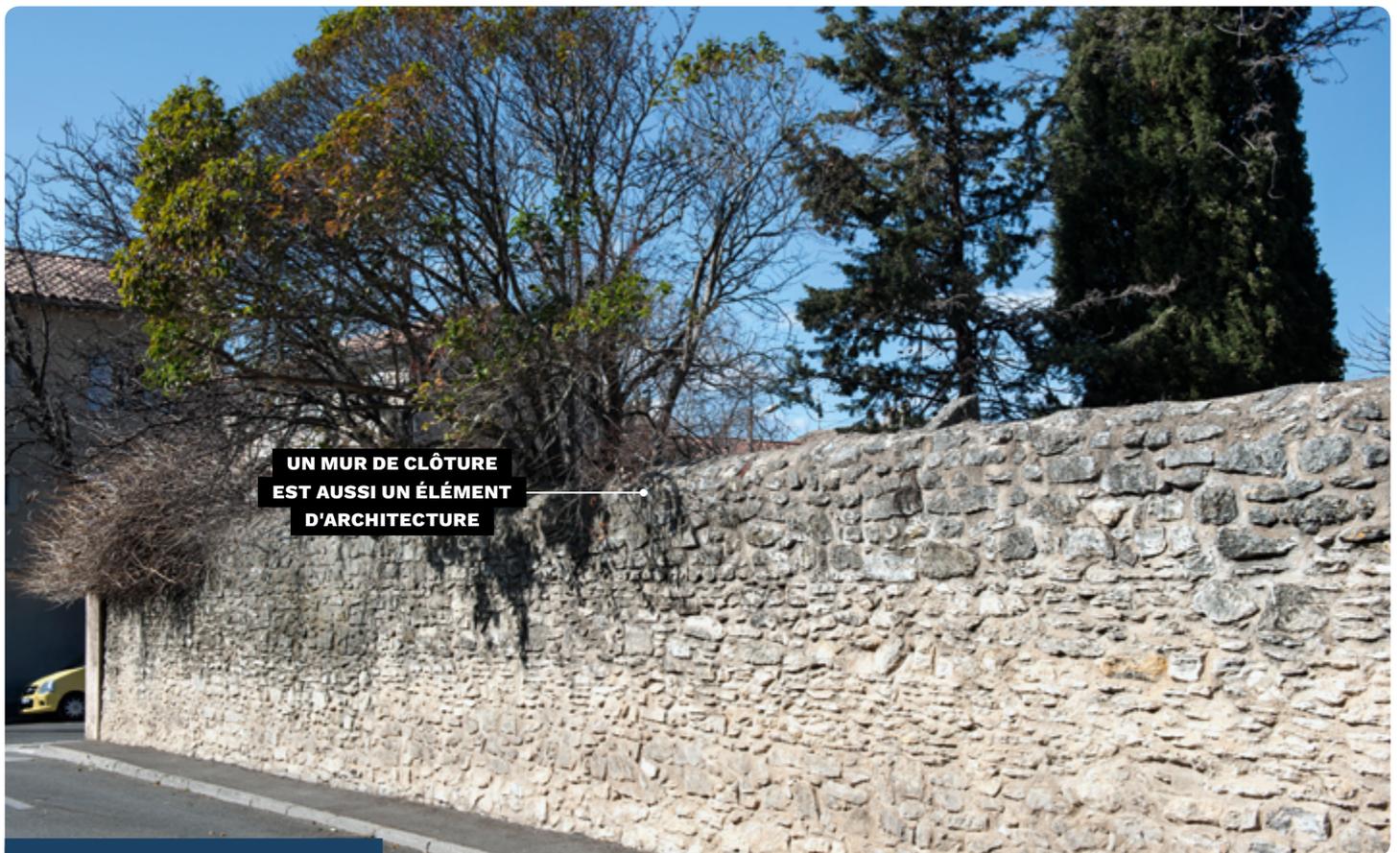


les clôtures

.....

Les clôtures sont de véritables éléments d'architecture, déterminants dans la perception du paysage urbain et l'ambiance des rues des centres anciens.





**UN MUR DE CLÔTURE
EST AUSSI UN ÉLÉMENT
D'ARCHITECTURE**

Photo © Sylvain Duffard

les clôtures

Les clôtures matérialisent la limite entre deux espaces, privés ou publics et en régulent la porosité. Depuis la rue, elles constituent un premier plan structurant du paysage urbain.

Elles peuvent être en maçonnerie de pierres apparentes ou enduites, en ferronnerie, ou composées d'une association des deux : un muret surmonté d'une grille en ferronnerie.

Elles sont souvent associées à des plantations qui animent le paysage des rues et favorisent le développement de la biodiversité dans les centres anciens. Les murs et leur couverture souvent en pierre taillée au XVIII^e et au XIX^e siècle, les piliers de maçonnerie de pierre de taille ou de briques, les sculptures qui surmontent parfois les piliers, les portails, portillons et grilles en ferronnerie, distinguent un village, une rue, et témoignent des techniques et savoir-faire traditionnels, de l'identité culturelle et de l'histoire des centres anciens.

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUS TRAVAUX

Il convient d'abord d'évaluer l'intérêt de remplacer ou de modifier une clôture ancienne. Réalisée avec des matériaux et des techniques analogues à ceux du bâtiment qu'elle accompagne, elle constitue un patrimoine à traiter avec le même soin. Retenez qu'une clôture est un élément d'architecture à part entière.

Consultez un professionnel (artisan ferronnier, maçon ou architecte) pour vous accompagner dans vos choix.

QUELS TRAVAUX ?

Conservez et restaurez vos clôtures. Nettoyez les murs et murets, enlevez les végétaux qui abîment la pierre et maintiennent une humidité nuisible à leur pérennité. Entretenez le couronnement du mur car il protège la pierre des intempéries (refaire un simple glacis au mortier de chaux, réparer ou remplacer une pierre de couronnement...). Protégez les grilles en fer forgé par un traitement antirouille et repeignez-les régulièrement.

Pour créer ou modifier une clôture, un portail ou un portillon, prenez bien en considération l'ensemble de la rue dans laquelle elle s'insère. Harmonisez les couleurs, les matériaux, respectez les hauteurs, les formes, les styles architecturaux.

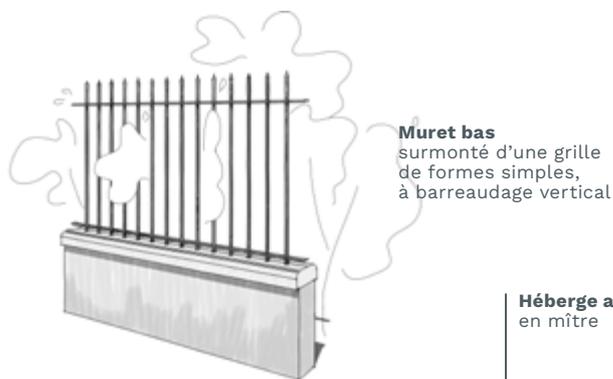
Composez des profils en cohérence avec l'existant, en tenant compte des motifs et de l'échelle des décors, des joints, des espacements de barreaudage. Inspirez-vous des techniques et des proportions des modèles traditionnels encore très présents dans les centres anciens.

les murs de pierre sèche

La construction en pierre sèche, technique simple, est à l'origine d'un patrimoine varié.

Elle est utilisée traditionnellement pour réaliser des murs de soutènement de chemins ou de terrasses, des enclos, et de petites constructions rurales (les bories).

Le matériau est souvent trouvé sur place, ses couleurs sont naturellement en harmonie avec le site. La pierre utilisée est recyclable de nombreuses fois. On le sait moins, mais l'humidité et l'ombre entre les pierres favorisent la présence de nombreuses espèces végétales et animales.



Muret bas
surmonté d'une grille
de formes simples,
à barreaudage vertical

Héberge adoucie
en mitre



Muret ou mur,
réalisé en maçonnerie
de petits éléments
avec finition enduit
lisse sur les deux faces,
en pierre sèche ou
en pierre de taille.



Grille en ferronnerie
à barreaudage vertical

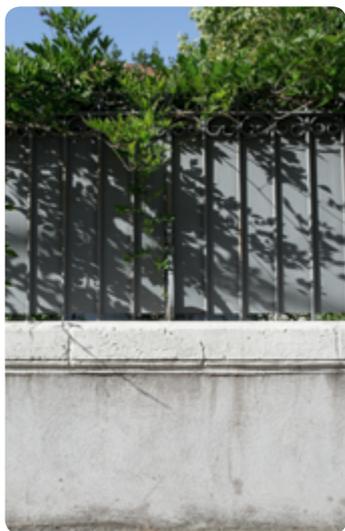


LE SAVIEZ-VOUS ?

Plutôt que de surélever un mur, plantez une haie !

La végétation et les arbustes plantés derrière un muret bas ou une grille en ferronnerie suffisent à protéger des regards et des intrusions, tout en apportant à la rue, au jardin ou à la cour, de grandes qualités : fraîcheur, ombre, senteurs, animation visuelle.

À peu de frais, les clôtures peuvent être doublées par la plantation d'une haie vive composée d'essences variées, haute ou basse, taillée ou conduite en port libre. Pour que la haie s'intègre parfaitement, on utilisera de préférence des espèces déjà présentes dans le paysage qui s'adapteront facilement. Les haies monospécifiques d'essences exogènes sont à bannir, car nuisibles à la biodiversité et à la qualité du paysage urbain des centres anciens et génératrices d'allergies (cyprés).



POINT RÉGLEMENTAIRE

Les types et dimensions des clôtures et des portails sont réglementés par le plan local d'urbanisme (PLU), à consulter avant toute intervention.

Une modification ou une création de clôture ou de portail doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisées avant toute exécution. La création de nouveaux accès à une propriété depuis le domaine public est également soumise à autorisation préalable.

Les articles 668 à 673 du Code civil établissent les règles relatives aux plantations en limite de propriété. En particulier, l'article 671 précise les distances légales à respecter : les arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 mètres à l'âge adulte doivent être plantés à au moins 2m de la limite de propriété, les arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50cm du terrain voisin. Certaines règles édictées localement peuvent être différentes.

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 11



02
les finitions
d'enduit



04
les décors en
pierre de taille



10
les ferronneries



12
devant la maison

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Pour les espaces les plus protégés ou les plus ordinaires, les architectes des Bâtiments de France (UDAP) et les CAUE d'Occitanie ont conçu ces fiches conseils afin de vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

LES FICHES CONSEILS 2022

01 les façades enduites 02 les finitions d'enduit 03 les façades en pierre de taille 04 les décors en pierre 05 les toitures en tuiles 06 les débords de toiture 07 les fenêtres 08 les volets 09 les portes 10 les ferronneries 11 les clôtures 12 devant la maison 13 les modifications de baies 14 les modifications de toiture 15 le confort thermique

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ sur le site de la DRAC :

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Aides-et-demarches/Fiches-conseils/Fiches-centre-ancien

→ sur le site des CAUE :

www.les-caue-occitanie.fr/dossier-thematique/fiches-conseil-centre-ancien

POUR EN SAVOIR PLUS

Udap de l'Ariège
2, rue du Préfet-Érignac
09000 Foix
udap09@culture.gouv.fr
Tél. 05 34 09 36 21

Udap de l'Aude
14 rue Basse - CS40057
11890 Carcassonne
udap11@culture.gouv.fr
Tél. 05 34 09 36 21

Udap de l'Aveyron
2 bis, impasse Cambon
12000 Rodez
udap12@culture.gouv.fr
Tél. 05 65 68 02 20

Udap du Gard
2, rue Pradier
30000 Nîmes
udap30@culture.gouv.fr
Tél. 04 66 29 50 18

Udap de la Haute-Garonne
32, rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse Cedex 6
udap31@culture.gouv.fr
Tél. 05 61 13 69 69

Udap du Gers
97, bd Sadi-Carnot
32000 Auch
udap32@culture.gouv.fr
Tél. 05 62 05 62 08

Udap de l'Hérault
5, rue Salle l'Évêque
CS 49020
34967 Montpellier
Cedex 2
udap34@culture.gouv.fr
Tél. 04 67 02 32 00

Udap du Lot
Rue de la Légion
d'Honneur
46000 Cahors
udap46@culture.gouv.fr
Tél. 05 65 23 07 50

Udap de la Lozère
5 bd Théophile Roussel
48000 Mende
udap48@culture.gouv.fr
Tél. 04 66 49 19 13

Udap des Hautes-Pyrénées
10, rue de l'Amiral-Courbet
65017 Tarbes Cedex 9
udap65@culture.gouv.fr
Tél. 05 62 44 59 40

Udap des Pyrénées-Orientales
7 rue Georges Bizet
BP 20048
66050 Perpignan Cedex
udap66@culture.gouv.fr
Tél. 04 68 34 51 93

Udap du Tarn
Hôtel de la Préfecture
Place de la Préfecture
81013 Albi Cedex 9
udap81@culture.gouv.fr
Tél. 05 63 45 60 77

Udap du Tarn-et-Garonne
Le Carmel
2, quai de Verdun
82000 Montauban
udap82@culture.gouv.fr
Tél. 05 63 45 60 77

D'après le document réalisé par le CAUE13 avec l'UDAP13. Avec la collaboration de l'ALEC, Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole Marseillaise et l'agence KP architectes urbanistes, photos © CAUE 13 sauf mentions contraires • Dessins agence KP architectes urbanistes • Coordination CAUE 13 © 2015 Régis Nochumson et photos de Sylvain Duffart, Philippe Piron, Sophie Deruaz et Robert Ayache, les illustrations des fiches ATHEBA (fiche 01).